



Commune mixte de Petit-Val

Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

01.0311.0006

Tél. 032 484 94 70
Email admin@petit-val.ch

Assemblée communale le 2 décembre 2024 à 20.00 h. à la salle de paroisse à Moron

Ordre du jour :

1. Voter un crédit d'investissement de CHF 300'000 pour la réfection de la place de jeux à Sornetan.
2. Voter un crédit d'investissement de CHF 310'000 pour l'assainissement et la construction d'un chauffage à distance (CAD) à Souboz.
3. Abroger le règlement de jouissance des biens de la Bourgeoisie de Souboz du 26 mai 1914 avec modifications du 27 janvier 1940.
4. Budget 2025 :
 - a) fixer la quotité, la taxe immobilière, la taxe de ramassage des ordures, la taxe de séjour, la taxe des chiens;
 - b) adopter le budget 2025.
5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte « Rénovation Murs et Rivière La Sorne », crédit de CHF 157'000.00 voté le 04.05.2020.
6. Prendre connaissance du rapport 2024 de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données.
7. Informations du Conseil communal.
8. Divers.

Le budget peut être consulté auprès de l'Administration communale de Petit-Val durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous. Il est également disponible sur le site internet www.petit-val.ch.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée et contre un acte législatif communal.

Souboz, le 30 octobre 2024

Conseil communal de Petit-Val